

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01394
Numéro SIREN : 812 621 852
Nom ou dénomination : 2APN

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2021 sous le numéro de dépôt 2888

"2APN"
Société par Actions Simplifiée au capital de 20 000 €
Siège social :
48 rue de Paris – 77860 SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN
R.C.S. MEAUX 812 621 852

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

du 30 juin 2020

L'an deux mil vingt,
Le trente juin à dix-huit heures,

Les Actionnaires de la Société par Actions Simplifiée "2APN" au capital de 20 000 euros, se sont réunis au siège social 48 rue de Paris – 77 860 SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN , sur convocation de la Présidence.

ETAIENT PRESENTS :

NIMEL SAS représentée par son Président Monsieur EL KRID Aomar	98 PARTS
Monsieur EL KRID Aomar	84 PARTS
Madame EL KRID Naima	18 PARTS
TOTAL égal au nombre de parts composant le capital social : Deux cents actions de 100 € chacune.	200 PARTS

Tous les associés présents donnent acte de la régularité de la convocation.

Monsieur Aomar EL KRID, préside la réunion en sa qualité de Président de la Société 2APN..

Il constate que l'intégralité du capital social est représentée et qu'en conséquence l'Assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires, les documents suivants :

- Le rapport de gestion,
- L'inventaire, le bilan, compte de résultat et annexe arrêtés au 31 décembre 2019,
- Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée,
- Un exemplaire des Statuts de la Société,
- Le registre des Procès-Verbaux des Assemblées Générales,

En un mot, tous les documents, qui conformément à la Loi, doivent être tenus à la disposition des actionnaires ou adressés à ceux-ci s'ils en ont fait la demande.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Approbation des comptes dudit exercice,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Quitus de la Gérance,
- Approbation, s'il y a lieu, des opérations pouvant tomber sous le coup de l'Article L223-19 du Code de Commerce,
- Questions diverses.

Monsieur EL KRID donne lecture du rapport de gestion et fait le point sur la situation économique, financière et commerciale de la société.

Puis, il offre la parole aux Associés qui auraient des observations à formuler.

EJA EW

Après divers échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour sont mises successivement aux voix :

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, ayant eu connaissance de l'inventaire, du bilan, compte de résultat et annexe arrêtés au 31 décembre 2019 ainsi que du rapport de gestion, et après avoir entendu les explications échangées en cours de séance, approuve purement et simplement les comptes et le bilan qui lui sont présentés, se soldant par un déficit net de l'exercice de 28 478 €, ainsi que toutes les opérations qui y sont traduites ou en découlent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise des éléments comptables, faisant apparaître, pour l'exercice clos le 31/12/2019 un déficit de 28 478 € décide sur proposition de la gérance de l'affecter en report à nouveau.

Ainsi, le poste « Capitaux propres » de la société s'établira comme suit :

- Capital social	20 000 €
- Réserve légale	2 000 €
- Report à Nouveau	- 14 266 €

Soit 7 734 €

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale rappelle le montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices.

Années	Distribution globale	Eligible à l'abattement	Sans abattement
2019	0€	---	---
2018	0 €	---	---
2017	26 724 €	Sur la totalité du montant distribué, soit 133.62 € par parts	---

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, ayant eu connaissance du bilan, compte de résultat et annexe arrêtés au 31 décembre 2019, ainsi que du rapport de gestion, et après avoir entendu les explications échangées en cours de séance, donne quitus entier, définitif et sans réserve à Monsieur Aomar EL KRID, Président de la Société, pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, ayant eu connaissance du rapport de gestion et après avoir entendu les explications échangées en cours de séance, approuve en tant que de besoin les opérations tombant sous le coup de l'Article L.223-19 du Code de Commerce, intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, à l'exception des Associés directement intéressés qui n'ont pas pris part au vote.

EA EN

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, à l'exception des Associés directement intéressés qui n'ont pas pris part au vote.

SIXIEME RESOLUTION

L'associé unique prend acte que :

- ## SEPTIEME RESOLUTION

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Aomar EL KRID



Madame Naïma EL KRID

Pairing

NIMEL SAS

NIMEL SAS

EN

FBA